

PLUS QU'UNE PROMESSE – METTRE EN ŒUVRE LA LOCALISATION DE FAÇON COHÉRENTE

Le système humanitaire est soumis à une pression significative. Les besoins humanitaires s'accroissent, tandis que des bailleurs importants comme les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne et les Pays-Bas se retirent et réduisent drastiquement leurs financements pour l'aide humanitaire. En conséquence, cela fragilise le système humanitaire mondial, au risque de le voir s'effondrer. Parallèlement, de plus en plus de gouvernements utilisent l'aide humanitaire afin de servir leurs propres intérêts politiques. Dans cette situation, une réforme du système humanitaire devient de plus en plus urgente – notamment pour renforcer le rôle des actrices et acteurs locaux et nationaux.

Les actrices et acteurs humanitaires locaux et nationaux sont des organisations et des initiatives dirigées localement, qui opèrent dans des zones de crise ou de catastrophe. Bien avant la mobilisation des actrices et acteurs internationaux, et même lorsque ceux-ci et celles-ci se retirent, ce sont les citoyens et citoyennes, les communautés, les réseaux de voisinage, les associations bénévoles, ainsi que les organisations humanitaires locales et nationales qui viennent en aide aux personnes dans le besoin. Ces acteurs et actrices sont profondément ancrés dans leurs communautés et connaissent l'environnement ainsi que les besoins de leur entourage. Pourtant, en raison d'inégalités systémiques d'origine historique, ils et elles n'ont souvent pas le même accès aux ressources financières que les actrices et acteurs internationaux. Ils et elles sont également souvent invisibles et disposent de moins de pouvoir décisionnel.

Selon [une étude du réseau humanitaire international ICVA](#), les actrices et acteurs locaux et nationaux sont particulièrement touchés par les réductions de financements dans l'aide humanitaire. [UN Women](#) avertit que la moitié des organisations locales dirigées par des femmes sont actuellement menacées dans leur existence en raison de coupes financières. Les personnes affectées par les crises ne peuvent donc plus bénéficier de services essentiels dans la même mesure qu'auparavant.

Les organisations humanitaires internationales agissent souvent comme intermédiaires. Il s'agit notamment des organisations non gouvernementales internationales, des Nations Unies et de leurs agences spécialisées, ainsi que du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Elles transfèrent les fonds qu'elles reçoivent de bailleurs publics ou privés vers les actrices et acteurs locaux ou nationaux et les soutiennent dans la mise en œuvre de mesures humanitaires. Cette coopération prend souvent la forme de sous-traitance : les actrices et acteurs locaux prennent en charge certaines tâches sans être impliqués dans la planification ou l'évaluation du projet dans son ensemble. Ce mode de fonctionnement instaure des relations de dépendance unilatérales, empêche leur participation aux prises de décision et limite l'apprentissage institutionnel et le renforcement durable de leurs potentiels.

Le principe fondamental : le plus local possible

Depuis le Sommet humanitaire mondial de 2016, la localisation est un objectif central de l'agenda de réforme humanitaire. Les actrices et acteurs locaux et nationaux doivent jouer un rôle de leadership au sein du système humanitaire. Le principe fondamental « As local as possible » stipule que l'aide humanitaire doit être fournie aussi directement que possible par les actrices et acteurs locaux et nationaux concerné-es.

Grâce à la planification, la mise en œuvre et l'évaluation autonomes de projets, ainsi qu'au développement de ressources humaines et structurelles, les capacités d'anticipation et de réaction des actrices et acteurs locaux face aux crises humanitaires doivent être durablement renforcées. Cela leur permet de réagir plus rapidement aux crises et d'impliquer les personnes affectées dans les processus décisionnels.

Cette approche repose sur une compréhension décoloniale et féministe : la localisation favorise une participation équitable, renforce particulièrement les voix, les ressources et les droits des groupes marginalisés, et contribue à surmonter les injustices historiques ainsi que les déséquilibres de pouvoir. Une attention particulière doit donc être accordée aux organisations dirigées par des femmes, des militantes pour les droits des femmes ou des groupes marginalisés. Ces organisations atteignent souvent des populations qui restent difficiles d'accès ou invisibles pour les actrices et acteurs étatiques ou internationaux — comme les survivant-es de violences basées sur le genre, les personnes en situation de handicap, les personnes âgées ou les personnes LGBTQIA+.

Le Sommet humanitaire mondial, connu sous le nom du Grand Bargain, a marqué le point de départ du processus de réforme internationale du système, au sein duquel les gouvernements, les organisations

des Nations Unies et les ONG se sont engagé-es à consacrer au moins 25 % de leurs fonds humanitaires aussi directement que possible à des actrices et acteurs locaux et nationaux. Les bailleurs se sont également engagés à augmenter la part des financements pluriannuels et non affectés.

Près de dix ans plus tard, ces objectifs restent encore loin d'être atteints. Selon [Development Initiatives](#), en 2023, seulement 0,6 % des fonds fournis par les signataires du Grand Bargain ont été directement alloués à des actrices et acteurs locaux et nationaux. Même la part des fonds transférés via au maximum un intermédiaire ne s'élevait qu'à 4,4 %.

Dans [une étude menée par l'Alliance for Empowering Partnership \(A4EP\)](#), la moitié des personnes interrogées a déclaré que la coopération avec les actrices et acteurs internationaux ne reposait pas sur un partenariat équitable. Elles ont décrit leur rôle davantage comme celui de prestataires de services.

Les exigences administratives, les barrières linguistiques et le manque d'accès à des services financiers fiables — notamment aux circuits de paiement internationaux — compliquent encore davantage la coopération. De plus, les lois et règlements internationaux relatifs à la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la violation des sanctions restreignent dans de nombreux contextes la marge d'action des organisations humanitaires.

Les fonds communs humanitaires (Pooled Funds), qui sont censés offrir une source de financement aussi directe que possible aux actrices et acteurs locaux, présentent dans la plupart des cas des obstacles d'accès élevés.

Un nouvel élan pour l'agenda de la localisation

La mise en œuvre de l'agenda de la localisation s'est essoufflée. L'une des raisons principales réside dans la compréhension dominante actuelle de la localisation. De nombreuses organisations humanitaires internationales considèrent qu'il s'agit d'intégrer les actrices et acteurs locaux et nationaux dans le système d'aide international existant, en les invitant simplement à adapter leur travail aux mécanismes, structures de pouvoir et processus déjà en place. Ainsi, la localisation est souvent réduite à une question d'efficacité ou de renforcement des capacités.

Les organisations membres de VENRO, qui agissent en tant qu'ONG internationales, ne se considèrent pas seulement comme des intermédiaires, mais surtout comme des défenseuses et facilitatrices de la société civile. Elles contribuent à ce que les actrices et acteurs locaux et nationaux assument un rôle de leadership dans le système humanitaire, en ancrant ce leadership dans les projets, en leur transférant des compétences décisionnelles, et en faisant du renforcement mutuel des capacités un élément central de la coopération.

Tant que les bailleurs humanitaires ne sont pas en mesure de financer directement les actrices et acteurs locaux, les ONG internationales peuvent, en tant qu'intermédiaires, promouvoir la localisation dans le cadre de partenariats équitables et pertinents.

Les bailleurs comme les intermédiaires ont donc la responsabilité de redonner un nouvel élan à la mise en œuvre de l'agenda de la localisation, surtout dans le contexte des profonds bouleversements que connaît actuellement le système humanitaire international.

Dans ce qui suit, nous formulons nos attentes à l'égard de ces deux groupes d'actrices et acteurs, afin de préciser comment chacun-e peut apporter une contribution substantielle à cet objectif.

1. Compréhension commune de la localisation

La compréhension de la localisation est nuancée et diversifiée. Les bailleurs et les ONG internationales mettent l'accent sur des aspects différents lorsqu'ils et elles cherchent à la mettre en œuvre. Pourtant, une compréhension commune est essentielle pour éviter les malentendus et les structures doublons, et pour instaurer de véritables partenariats durables, plutôt qu'une participation purement symbolique.

Un engagement clair des bailleurs et des intermédiaires envers le principe fondamental « As local as possible » est au cœur de cette démarche. Cela suppose que toutes les parties prenantes soient prêtes à réexaminer de manière critique leur propre rôle dans le système humanitaire et à œuvrer activement à la réduction des déséquilibres de pouvoir existants. Les connaissances et ressources des actrices et acteurs locaux et nationaux sont déterminantes pour une action durable en situation de crise. Les actrices et acteurs humanitaires internationaux doivent les reconnaître et respecter pleinement l'expertise locale.

Nous attendons donc des intermédiaires :

- Une coopération fondée sur des principes anti-racistes, féministes, partenariaux et intersectionnels avec les actrices et acteurs locaux et nationaux, ainsi qu'un renforcement des partenariats avec des organisations dirigées par des femmes ou par des groupes marginalisés ;
- Une intégration systématique et équitable des actrices et acteurs locaux et nationaux dans tous les processus décisionnels et opérationnels – de l'analyse des capacités et des besoins à la planification, la mise en œuvre et le suivi des actions humanitaires ;

- En cas de mise en œuvre directe de projets, une communication transparente sur les raisons de ce choix ;
- L’ancrage des principes de localisation et des engagements pris en ce sens dans leurs politiques et stratégies internes, ainsi que leur publication transparente ;
- La définition d’objectifs concrets et mesurables, accompagnée d’une communication régulière et transparente sur les progrès réalisés ;
- Un engagement actif dans les réseaux et un soutien aux échanges Sud-Sud.

Nous attendons donc des bailleurs humanitaires :

- L’intégration d’une approche féministe et décoloniale de la localisation dans leurs stratégies et programmes, et la promotion affirmée de cette approche dans toutes les instances nationales et multilatérales concernées ;
- L’inscription du principe fondamental « As local as possible » dans leurs pratiques de financement ;
- La reconnaissance du rôle central des actrices et acteurs locaux et nationaux dans l’anticipation et la réponse aux crises ;
- L’élaboration d’une “feuille de route pour la localisation”, comportant des objectifs intermédiaires concrets, mesurables et assortis d’un calendrier, ainsi qu’une évaluation régulière de leur mise en œuvre.

2. Financement fiable, pluriannuel et aussi direct que possible

Selon [une étude menée par l’ONG américaine The Share Trust et le Warande Advisory Centre au Kenya](#), les actrices et acteurs locaux pourraient fournir une aide humanitaire jusqu’à 32 % plus efficace que les actrices et acteurs internationaux, si l’objectif de 25 % du Grand Bargain était pleinement appliqué — notamment grâce à la réduction des coûts de structure et de personnel élevés des organisations internationales.

Pour que les actrices et acteurs locaux et nationaux puissent apporter une aide humanitaire rapide, adaptée aux besoins et efficace, il est indispensable qu’elles et ils aient un accès aussi direct que possible à un financement pluriannuel et flexible. Lorsque les bailleurs humanitaires mettent leurs fonds à disposition directement ou via au maximum un intermédiaire, les ressources peuvent être utilisées de manière beaucoup plus efficace. Il est également essentiel de veiller à ce que les lois et règlements relatifs aux sanctions, au blanchiment d’argent et aux dispositions de l’UE ne freinent pas l’accès aux services financiers.

Nous attendons donc des intermédiaires :

- La mise à disposition de financements fiables, flexibles et pluriannuels pour les actrices et acteurs locaux et nationaux ;
- Un engagement actif auprès des bailleurs pour garantir des conditions de financement de qualité, et la transmission fiable de ces conditions aux actrices et acteurs locaux et nationaux ;
- La création et le renforcement de fonds et de consortiums gérés par la société civile et les actrices et acteurs locaux, afin de leur offrir un accès direct et simplifié aux ressources humanitaires.

Nous attendons donc des bailleurs humanitaires :

- L'engagement à faire du financement fiable, flexible et pluriannuel la norme dans l'allocation des ressources ;
- L'intégration, comme critère clé de financement, d'une part équitable des fonds transmis par les intermédiaires aux actrices et acteurs locaux et nationaux ;
- La priorisation des projets mis en œuvre directement par des actrices et acteurs locaux et nationaux ou via au maximum un intermédiaire ;
- Le financement de fonds et de consortiums gérés localement par la société civile, afin d'offrir aux actrices et acteurs locaux et nationaux un accès direct et à faible seuil (montant d'entrée) aux ressources humanitaires ;
- Un renforcement des efforts visant à améliorer l'accès des actrices et acteurs locaux et nationaux aux fonds communs humanitaires (Pooled Funds), pour réduire le recours au sous-traitement par des intermédiaires ;
- La mise en place de cadres réglementaires, en collaboration avec la société civile, le ministère fédéral des Finances et le secteur bancaire, garantissant un flux de paiements fluide entre actrices et acteurs locaux et internationaux.

3. Renforcement institutionnel des actrices et acteurs locaux et nationaux

Dans les prochaines années, les actrices et acteurs locaux et nationaux devront assumer un rôle de leadership dans le système humanitaire. Leur renforcement institutionnel est essentiel pour instaurer une coopération respectueuse, durable et équitable. Cela inclut notamment le développement et le renforcement des structures organisationnelles et des capacités en personnel. Le partage des capacités et des connaissances demeure également central pour établir et renforcer les droits de codécision.

Une condition essentielle du renforcement institutionnel des actrices et acteurs locaux et nationaux est la mise à disposition de ressources financières suffisantes pour couvrir les dépenses de projet ainsi que les coûts indirects, de même qu'un soutien au développement des ressources humaines.

Les coûts indirects, tels que les dépenses courantes de gestion ou de supervision, ne peuvent pas toujours être attribués directement aux coûts d'un projet, mais ils sont indispensables pour permettre aux actrices et acteurs humanitaires d'accomplir leur travail dans les conditions précaires des zones de crise.

Nous attendons donc des intermédiaires :

- La mise à disposition ou la transmission de fonds pour couvrir les coûts indirects, sans affectation spécifique, et proportionnellement au volume de fonds mis en œuvre par les actrices et acteurs locaux et nationaux ;
- L'élaboration de lignes directrices internes relatives à l'octroi de forfaits de coûts indirects d'un montant approprié, ainsi que leur communication transparente aux organisations partenaires locales et nationales ;
- Un soutien adapté aux besoins des actrices et

acteurs locaux et nationaux dans l'élaboration de leurs propres directives autonomes concernant l'attribution et l'utilisation des coûts indirects dans les projets ;

- Un soutien pertinent et adapté au développement des ressources humaines et des organisations locales, au moyen de formations, espaces de dialogue, apprentissage mutuel, coaching et mentorat.

Nous attendons donc des bailleurs humanitaires :

- La mise à disposition de fonds humanitaires suffisants pour couvrir à la fois les coûts directs et indirects des projets ;
- L'octroi de forfaits de coûts indirects sans affectation spécifique ;
- La réduction des exigences en fonds propres pour les intermédiaires, afin de favoriser la transmission des coûts indirects aux actrices et acteurs locaux et nationaux — en particulier lors de crises générant un faible volume de dons ;
- Le renforcement des capacités et l'augmentation de la part des fonds destinés aux organisations de défense des droits des femmes, dirigées par des femmes ou par des groupes marginalisés ;
- L'intégration d'un critère de financement valorisant le renforcement institutionnel, l'apprentissage mutuel et la gestion des risques comme marqueurs de qualité.

4. Des partenariats équitables

Les partenariats équitables et complémentaires entre actrices et acteurs locaux, nationaux et internationaux reposent sur des principes et pratiques équitables et éthiques. Ils sont conçus pour être durables et stratégiques, et s'alignent sur les objectifs des actrices et acteurs locaux et nationaux.

Dans de tels partenariats, les déséquilibres de pouvoir doivent être reconnus consciemment et corrigés activement. Cela implique une répartition structurelle du pouvoir et des responsabilités décisionnelles, par exemple à travers une direction conjointe de consortiums, une responsabilité budgétaire partagée ou des droits de veto.

Nous attendons donc des intermédiaires :

- L'établissement de partenariats fondés sur un dialogue continu, l'apprentissage mutuel et des accords contraignants à toutes les étapes de la collaboration, avec un accent mis sur la coopération à long terme, plutôt que sur une logique de projets à court terme ;
- La réduction des barrières linguistiques grâce à une communication dans la langue des actrices et acteurs locaux et nationaux et la mise à disposition de services de traduction et d'interprétation ; la reconnaissance du rôle de leadership stratégique et technique des actrices et acteurs locaux et nationaux dans toutes les phases des projets, ainsi que la garantie de leur pilotage effectif ;
- L'analyse des risques et l'élaboration de stratégies de réponse conjointement avec les actrices et acteurs locaux et nationaux, ainsi que le partage des responsabilités dans leur mise en œuvre ;
- Lors de collaborations impliquant plusieurs actrices et acteurs, l'implication équitable de

toutes les parties dans toutes les phases du projet, ainsi qu'une répartition claire des tâches et des accords de consortium ;

- Des processus transparents de vérification des obligations de redevabilité (due diligence), ainsi que des évaluations de capacités réciproques, transparentes et constructives.

Nous attendons donc des bailleurs humanitaires :

- La mise en place de dialogues réguliers par pays et par thématique, ainsi que de mécanismes formalisés de retour d'information pour les actrices et acteurs locaux et nationaux ;
- L'exigence et le suivi de la prise de leadership par les actrices et acteurs locaux et nationaux, ainsi que de l'implication des populations et communautés affectées dans toutes les phases du projet;
- L'exigence de preuves démontrant que les intermédiaires disposent de politiques adéquates garantissant la codécision et un partage équitable des risques, et qu'ils et elles les appliquent effectivement ;
- La participation des actrices et acteurs locaux et nationaux à l'analyse et à la gestion des risques, ainsi que la prise en charge des coûts de réduction des risques et, le cas échéant, une participation dans la réponse apportée aux dommages causés.

5. Transparence, reporting et redevabilité

L'un des principaux obstacles à la mise en œuvre de l'agenda international de la localisation est la faible disponibilité des données. Il est difficile de déterminer avec précision le volume de financements transmis aux actrices et acteurs locaux et nationaux, que ce soit directement ou via des structures intermédiaires à plusieurs niveaux.

Les bailleurs humanitaires et les intermédiaires n'appliquent aucune méthodologie commune pour collecter des données sur le financement des actrices et acteurs locaux et nationaux, ce qui rend difficile la comparaison des progrès en matière de localisation. C'est pourquoi les signataires du Grand Bargain avaient convenu d'introduire un marqueur obligatoire de localisation. En 2018, seuls ont été adoptés une définition commune des actrices et acteurs locaux et nationaux et du concept de « financement aussi direct que possible ». Depuis, cette initiative n'a pas été poursuivie, ce qui affecte encore aujourd'hui [l'agenda de la localisation](#). À cela s'ajoute que bailleurs et intermédiaires ne publient qu'une partie de leurs données. Ils et elles ne respectent pas toujours pleinement, près de dix ans après le début du processus de réforme, leur obligation de redevabilité publique telle qu'énoncée dans le Grand Bargain.

Nous attendons donc des intermédiaires :

- Des rapports annuels de redevabilité indiquant la part des fonds transférés aux actrices et acteurs locaux et nationaux pour la mise en œuvre de projets et pour la couverture des coûts indirects des actions humanitaires.

Nous attendons donc des bailleurs humanitaires :

- Une collecte de données structurée et systématique sur le financement des actrices et acteurs locaux et nationaux ;
- Une méthodologie harmonisée pour la collecte des données, conforme aux définitions du Grand Bargain, intégrée dans le Financial Tracking Service d'OCHA et alignée sur les standards de l'International Aid Transparency Initiative (IATI) ;
- L'introduction d'un marqueur de localisation obligatoire et pertinent ;
- Des rapports annuels de redevabilité indiquant la part des fonds mis à disposition des actrices et acteurs locaux et nationaux pour la mise en œuvre de projets et la couverture des coûts indirects des actions humanitaires.

6. Coordination au sein du système humanitaire

Les actrices et acteurs locaux et nationaux doivent être systématiquement intégrés dans les mécanismes nationaux existants de coordination de la prévention et de la réponse aux catastrophes. Les mécanismes de coordination internationaux ne doivent intervenir que lorsqu'il n'existe pas de structures nationales de prévention et de réponse, ou lorsque les mécanismes nationaux menacent l'indépendance politique ou les principes humanitaires.

Lorsque des mécanismes de coordination internationaux complémentaires sont nécessaires, les actrices et acteurs locaux et nationaux doivent constituer la majorité des membres et assumer des rôles de leadership. Cela concerne en particulier les Humanitarian Country Teams, chargées de la planification stratégique dans chaque pays, et les clusters,

c'est-à-dire les groupes de travail thématiques dans une zone de crise.

Or, jusqu'à présent, les actrices et acteurs locaux et nationaux ne sont ni suffisamment représentés dans les mécanismes de coordination nationaux et internationaux, ni impliqués dans les dialogues ou discussions stratégiques avec les bailleurs.

Nous attendons donc des intermédiaires :

- L'intégration systématique des actrices et acteurs locaux et nationaux dans les mécanismes nationaux existants de coordination de la prévention et de la réponse aux catastrophes, ainsi que la possibilité d'exercer un leadership conjoint ;
- L'inclusion d'actrices et acteurs locaux dans les dialogues avec les bailleurs, les discussions stratégiques, les événements politiques et les formats de haut niveau de l'action humanitaire ;
- Le soutien aux actrices et acteurs locaux et nationaux pour la création de réseaux locaux et l'accès à des réseaux régionaux et mondiaux.

Nous attendons donc des bailleurs humanitaires :

- Leur engagement à ce que les actrices et acteurs locaux assument le leadership dans tous les organes de coordination humanitaire et les processus décisionnels, et à ce que l'action humanitaire soit ancrée dans les systèmes locaux et nationaux existants ;
- La réduction des barrières linguistiques, logistiques, financières et structurelles qui entravent la participation aux organes humanitaires internationaux ;

- Le renforcement des espaces de protection et des marges de manœuvre des actrices et acteurs locaux et nationaux dans le cadre de la diplomatie humanitaire ;
- La garantie d'une représentation, à tous les niveaux de coordination, des organisations de femmes locales et nationales, des organisations de personnes en situation de handicap et d'autres groupes marginalisés ;
- La promotion et la reconnaissance de procédures communes de vérification des diligences raisonnables pour les actrices et acteurs locaux et nationaux, ainsi que la mise en place d'un système de "passporting" permettant d'éviter la répétition de procédures d'agrément et d'assurer la reconnaissance transfrontalière des résultats.

Il est vrai que la mise en œuvre de la localisation peut contribuer de manière significative à un système d'aide plus efficace. Toutefois, cela ne doit pas conduire à penser que les problèmes structurels profonds du système humanitaire — avant tout, l'important déficit de financement — pourraient être résolus par ce seul moyen. Faire plus avec moins ne doit pas devenir une attente formulée envers les actrices et acteurs locaux et nationaux.

IMPRESSUM

Herausgeber:

Fédération des ONG allemandes de politique de développement et de l'aide humanitaire (VENRO)
Stresemannstraße 72, 10963 Berlin
Téléphone: +49 030 2 63 92 99-10
E-mail: sekretariat@venro.org

Rédaction:

Bianca Belger, Karoline Krähling, Daniela Simm
Nora Wagner, Lukas Zechner

Berlin, le 31 juillet 2025